Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2016



L'an deux mille seize, le 13 décembre à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 07 décembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Pigeon ; Maire

35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

<u>Présents</u>: Thierry Pigeon, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Sandrine CLEMENT, Joseph JEULAND, BERTINET Jean-Pierre, GOBIN Elodie, Sylvie BARON, Patricia PIERRE, Sophie SALLES, Sébastien PETTIER, Michel RENOU, Evelyne MOREAU, Christophe OGIER

<u>Absents excusés</u>: Stéphane MAIGNAN, Marie-Noëlle RENAULT, Valérie GAUDION, Valérie LOUESSARD, Gérard GERAUX Christophe OGIER est désigné secrétaire de séance

1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2016.

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion du 25 octobre à l'unanimité.

<u>2- Assainissement : renouvellement de la mission d'assistance technique avec le conseil départemental.</u>

Ce dernier vient régulièrement faire des visites techniques et nous informe ou fait des remarques pour que l'équipement fonctionne au mieux. Cette convention arrive à échéance et il est proposé de la reconduire pour 2017. Le coût est de 0.41€/habitant comme en 2016.

Le conseil municipal valide le suivi de la station d'épuration par le conseil départemental.

3-Vitré communauté : modification des statuts

Vitré communauté nous a transmis la délibération n°189 concernant la modification de ses statuts afin d'être en accord avec la loi Notre. Le conseil municipal a pris connaissance de ces nouveaux statuts et les valide.

4-Vitre communauté : définition des zones artisanales

Vitré Communauté nous a transmis la délibération n°190 concernant la définition des zones artisanales. Nous devons donner notre avis sur cette délibération.

Tout ce qui est considéré comme « zone artisanale communale » devrait devenir communautaire en 2017. Les nouvelles zones artisanales seront de la compétence de Vitré Communauté.

Viré Communauté propose que les zones artisanales communales dont la surface commercialisable est inférieure à 25% au 31/12/2016 resteront communautaires. Les nouvelles zones artisanales à compter du 01/01/2017 seront de compétence intercommunale. Le conseil valide à l'unanimité cette définition

5 La Chardronnais : Achat de terrain

Lors du dernier conseil nous avions évoqué la possibilité d'acheter une parcelle de terrain qui se situe à la Chardronnais et qui appartient à Mr Guy Poirier.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur Poirier a accepté de vendre son terrain au prix de 2,75 euro le m2.

6-Eglise : attribution des lots de travaux de la tranche 2 (de février à juin 2017)

La consultation pour les travaux (maçonnerie et menuiserie) de la tranche 2 de l'église s'est terminée le 28/11/2016. Les plis ont été ouverts en présence de l'architecte.

Ont été retenues :

Maçonnerie : Entreprise Grevet pour un montant de 99 739, 76 euro HT avec une variante de 8 058.65 euro pour la sacristie.

Menuiserie : Entreprise Coreum pour un montant de 12 520, 00 euro HT avec une variante de 5 900 euro.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les marchés et lancer les travaux

7-Salle multifonction : validation du DCE et lancement de la consultation

Le conseil valide à l'unanimité le DCE (Document de Consultation des entreprises) transmis par le cabinet Louvel et autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation des entreprises.

8-Service civique : présentation

Une personne a été trouvée pour l'emploi de service civique. Il s'agit de Mathilde LOPEZ, étudiante en sociologie. Elle a commencé ce jour (13 décembre 2016) ; elle assurera ce service civique jusqu'au 11 aout 2017.

Elle assurera ses permanences salle Beausoleil suivant son planning.

Une rencontre est prévue avec les jeunes le 28 décembre à la fin de l'après midi jeux.

Sophie Salles est sa tutrice.

9- Affaires scolaires : mise en place d'une étude surveillée.

A plusieurs reprises Annick DELEPINE et Sandrine CLEMENT ont été interpellées en conseil d'école pour la mise en place d'une étude surveillée à l'école Charles Perrault. La commission scolaire s'est réunie le 30/11/2016 et propose la possibilité d'une étude surveillée à titre expérimental pour la période du 3 janvier au 10 février 2017 à raison d'une étude par semaine le jeudi de 15 h 30 à 17 h. Damien se proposant d'assurer un TAP permettant ainsi à Mylène de surveiller l'étude.

Tout ceci est en accord avec Madame La Directrice de l'école à qui le projet a été proposé en amont.

Le conseil valide à l'unanimité ce projet pour un montant de 2 euro la séance.

10-Affaires rurales : Compte-rendu de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur a donné ses conclusions sur l'enquête faite dans le cadre de la vente des chemins communaux. Aucune remarque particulière n'est à signaler sauf une parcelle où il est stipulé de ne pas tout vendre au lieu-dit « La Chouannière », un compromis sera proposé aux deux riverains.

11-SDE : rapport d'activité 2015

Présentation est faite au Conseil du rapport d'activité 2015 du SDE. 5 faits marquants sont relevés.

12-Syndicat des Eaux : rapport d'activités 2015

Bonne présentation du rapport.

13-Désarticulés : point sur les spectacles 2017

Le conseil avait accepté l'accueil pour 2017 de deux spectacles des « Désarticulés » lors d'un précédent conseil.

Les deux spectacles seront : « Joé Sature » et « les banquettes arrières ».

Montant demandé: 1050 euro pour les deux spectacles, soit 750 x 1.5.

Date des spectacles : 11 juin (ce sera aussi les élections).

Nota : Penser à associer les associations de la commune pour ce festival ainsi que pour le festival des chemins du 10 septembre.

- Divers

- Expertise de la chapelle Saint Job (édifice classé aux monuments historiques). Un projet chiffré est proposé au conseil pour un montant de :
 - Partie protection (parapluie, sécuriser la charpente et enlever la couverture) : 176 400 euro
 - Partie Restauration extérieure : 97 800 euro
 - Partie restauration intérieure : 118 800 euro
- A l'étude : Logo de la commune
- La section théâtre associé à la section danse assurera l'animation pour la cérémonie des vœux du 6 janvier 2017
- Fin de la séance à 21 h 30